

DOSSIER DE PRÉSENTATION DU MULTI-SITE PEFC







Procer BOIS est une association loi 1901, créée par des professionnels pour accompagner les entreprises de la filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté dans la mise en place d'outils administratifs mutualisés (multi-site PEFC, document unique d'évaluation des risques professionnels...).

Le multi-site PEFC est un système de certification d'entreprises juridiquement indépendantes. Cet outil a pour but de permettre aux entreprises de la filière forêt-bois d'accéder plus facilement à la certification PEFC en diminuant les démarches administratives et les coûts engendrés.

En vue d'adhérer au multi-site, les entreprises doivent établir un lien contractuel avec l'association garantissant la reconnaissance du système par l'organisme certificateur. Procer BOIS s'assure du respect des exigences des standards PEFC et apporte un appui technique aux entreprises pour la mise en place de la chaîne de contrôle des approvisionnements en bois PEFC.

OBJECTIFS:

- Bénéficier d'un interlocuteur commun
- Réduire les coûts de la certification
- Être informé des modifications de standards PEFC
- Être accompagné dans la mise en œuvre et le suivi
- Simplifier la gestion administrative
- Centraliser l'information

LE FONCTIONNEMENT EN MULTI-SITE

CERTIFICATION CONVENTIONNELLE

CERTIFICATION MULTI-SITE





Dans ce cas de figure, il existe un contrat entre les entreprises et l'organisme certificateur. Une visite interne et une visite externe ont lieu chaque année dans chaque entreprise. Les entreprises doivent contribuer financièrement à PEFC. Dans le cas du multi-site, il existe un lien contractuel entre chaque site et Procer BOIS. Un audit interne exécuté par Procer BOIS a lieu chaque année, dans chaque entreprise.

Un audit externe exécuté par l'organisme certificateur a lieu une fois par an mais seulement dans un échantillon d'entreprises adhérentes à Procer BOIS.

Le coût de la contribution annuelle à PEFC est réduite de 50%.



L'AVANTAGE ÉCONOMIQUE DU MULTI-SITE

Exemple:

Coûts sur 5 ans pour une entreprise dont le chiffre d'affaires s'élève à 3 millions d'euros et située à 100km A/R du bureau central Procer BOIS. Les tarifs renseignés sont HT.

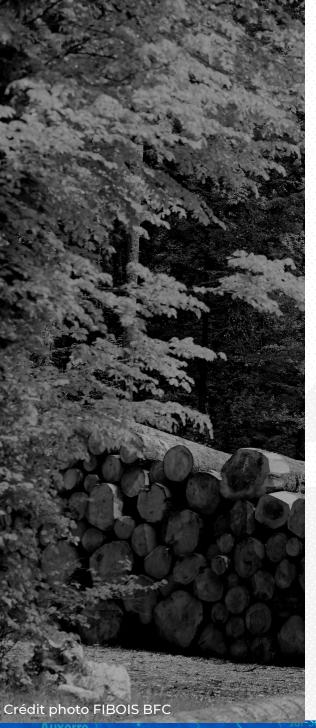
(le multi-site compte 43 membres début 2020)

Certification indépendante		Certification multi-site	
Contribution	1 096€ ⁽¹⁾ x 5 ans = 5 480 €	Cotisation	1 096€ ⁽¹⁾ x 5 ans x 50% * = 2 740 €
Audits	590€ ⁽²⁾ x 5 ans = 2 865 €	Audits	409€ ⁽³⁾ x 5 ans = 2 045 €
Total	8 345 €	Total	4 785 €

- (1) Le montant de de la contribution à PEFC ainsi que les réductions accordées au multi-site sont définies par PEFC France. Plus d'informations https://cutt.ly/pefc-france-contribution-2020-des-entreprises
- (2) Coût d'un audit externe pour un organisme donné. Ce coût peut varier en fonction de l'organisme certificateur choisi.
- (3) Les 409€ correspondent au coût d'adhésion à Procer BOIS, à la mutualisation des 9 audits externes, au coût de l'audit interne (360€) ainsi qu'aux frais de déplacements pour 100km (49€).

Dans le cas présent, adhérer à **Procer BOIS** et profiter de la certification multi-site offre **une économie de 3 560€, soit 42% d'économie** par rapport à une certification indépendante.





ADHÉRER À PROCER BOIS

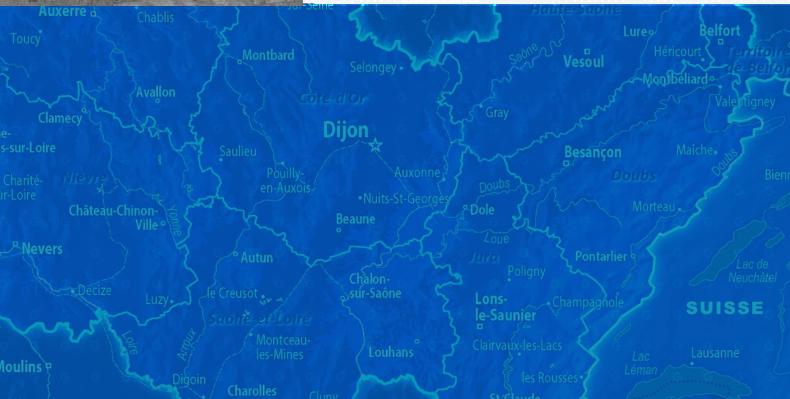
Critères d'éligibilité à un multi-site PEFC

- Être une entreprise de moins de 50 salariés
- Réaliser un chiffre d'affaires annuel de moins de 9 millions de francs suisses
- •Se regrouper avec des entreprises appartenant au même pays

Critères d'adhésion au multi-site PEFC mis en place par Procer BOIS :

- Être une entreprise de la filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté
- Signer une convention d'engagement réciproque

Début 2020 , **43 entreprises sont adhérentes**, parmi elles, des scieries, des exploitations forestières, des parqueteries, des menuiseries...



LES ENGAGEMENTS DES DEUX PARTIES

ENTREPRISES ADHÉRENTES

- 1. Répondre aux exigences de la chaîne de contrôle
- 2. Mettre en place les actions préventives et correctives
- 3. Répondre aux demandes du bureau central Procer BOIS

PROCER BOIS

- 1. Établir un lien contractuel avec chaque site
- 2. Assister les entreprises dans leur démarche de certification
- 3. Gérer l'organisation multi-site
- 4. Fournir à chaque site les directives concernant la chaîne de contrôle
- 5. Établir un programme d'audit interne
- 6.Être l'interface entre l'organisme certificateur et les sites
- 7. Effectuer la revue documentaire et la veille



Si vous avez des questions ou besoin d'autres informations concernant :

Le multi-site PEFC, contactez :

Delphine MICHAUD - dmichaud@fibois-bfc.fr
 06 03 54 50 02

Les audits Procer BOIS:

- Martial TAULEMESSE mtaulemesse@fibois-bfc.fr 06 34 66 14 12
 - Johann AST jast@fibois-bfc.fr06 46 09 41 40
 - Delphine MICHAUD dmichaud@fibois-bfc.fr
 06 03 54 50 02

Procer BOIS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Procer BOIS est une action FIBOIS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ soutenue par la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'État.



REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

